

**DÉLIBÉRATION N° 2023-001 DU SYNDICAT MIXTE
"Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS en Lévézou"**

Délibération prise en séance du 10 janvier 2023 à 11h00

L'an deux mille vingt trois, le 10 janvier à 11H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « Centre Jean-Henri FABRE de SAINT-LÉONS » en Lévézou à l'Hôtel du Département salle AUBRAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CALMELLY, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

MME DURAND, MME SAULES-LE BARS, M. ARNAL, M. CALMELLY, M. GELY, M. NESPOULOUS, M. REGOURD, M. ASSIER.

Etaient excusés :

MME FRAYSSE, M. VIALA, M. CANITROT, M. LABORIE.

Secrétaire de séance : M. CALMELLY

Objet : Approbation du compte-rendu de la dernière séance du 15 février 2022

Considérant que les rapports présentés au comité syndical du 10 janvier 2023 ont été adressés à ses membres le 3 janvier 2023 ;

En application de l'article 6 du règlement intérieur du Syndicat Mixte, un compte-rendu de la séance précédente a été présenté ;

Considérant que le compte-rendu n'appelle ni observation, ni réserve ;

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité, APPROUVE le compte-rendu, ci-annexé.

Le Président du Syndicat Mixte,

Jean-Luc CALMELLY

Acte dématérialisé

<p>Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés</p>

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- Nombre de membres en exercice : 12- Nombre de membres présents : 8- Nombre de suffrages exprimés : 8 |
|---|

COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU 15 FEVRIER 2022

Syndicat Mixte
« Centre Jean-Henri Fabre de Saint Léons en Lévézou »

Réunion du Comité Syndical du 15 février 2022 à 9 h 00
Salle Aubrac Hôtel du Département
RODEZ

▪ **Membres du Syndicat mixte Centre Jean-Henri Fabre**

Etaient Présents :

- MME Nadine FRAYSSE, *Conseillère départementale du canton Rasperes et Lévézou*
- MME Emilie SAULES – LE BARS *Conseillère départementale du canton Rodez 2*
- M. Jean-Michel ARNAL, *Maire de Saint-Léons*
- M. Alexis CANITROT, *Représentant de la communauté de communes Lévézou Pareloup*
- M. Serge GELY, *Adjoint au Maire de Flavignac*
- M. Régis NESPOULOUS, *1^{er} Adjoint au Maire de Comps-La-Grand-Ville*
- M. Yves REGOURD, *Maire du Vibal, Président de la communauté de communes Pays de Salars*

Etait absent et représenté :

- M. Christophe LABORIE *représenté par Mme FRAYSSE*

Etaient excusés :

- MME Kateline DURAND *Conseillère départementale du canton Tarn et Causses*
- M. Jean-Luc CALMELLY, *Conseiller départemental du canton Causse Comtal*
- M. Claude ASSIER, *Conseiller départemental du canton Millau 1*
- M. Arnaud VIALA, *Représentant de la communauté de communes Lévézou Pareloup*

▪ **Personnes associées :**

Etaient Présents :

- MME Karine LAURENS, *Directrice des Affaires Juridiques du Département,*
- M. Bertrand ONFRAY, *Directeur de la SAEML MICROPOLIS – Cité des insectes*

L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Approbation du compte-rendu de la dernière séance du 16 décembre 2021
- 2- Approbation du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021
- 3- Affectation des résultats
- 4- Budget primitif 2022

Le Président étant excusé, c'est la 1^{ère} Vice-présidente, Madame Nadine FRAYSSE, qui constate que le quorum est atteint et qui préside la séance.

Point 1 de l'ordre du jour : Approbation du compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 16 décembre 2021

Ce compte-rendu a été adressé en même temps que les invitations à cette réunion.

➔ *Aucune observation n'est relevée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par le Comité Syndical.*

Point 2 de l'ordre du jour : Approbation du compte de gestion 2021 et du compte administratif 2021

Madame la Vice-présidente présente le compte administratif 2021 qui est en totale concordance avec le compte de gestion 2021 du comptable public :

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 1 688 019.59 €.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1 305 038.07 €.

Les recettes comprennent la contribution versée par le Département et la redevance d'affermage versée par la SAEML MICROPOLIS « Cité des insectes ».

Les dépenses comprennent la compensation de service public, les charges liées à la structure (assurance – taxe foncière ...) et celles liées à l'activité (maintenance – cotisations aux organismes – honoraires ...).

Recettes de l'exercice :	1 688 019.59 €
Dépenses de l'exercice :	1 305 038.07 €
Résultat de l'exercice :	382 981.52 €
Report de l'exercice 2020 :	224 162.36 €
Résultat de fonctionnement 2021 :	607 143.88 €

Le compte administratif 2021 dégage un résultat de clôture positif à hauteur de 607 143.88 €, y compris le report de l'année précédente.

La section d'investissement

Les recettes d'investissement se sont élevées à 334 770 €.

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 308 803 €.

Recettes de l'exercice :	334 770.00 €
Dépenses de l'exercice :	308 803.00 €
Résultat de l'exercice :	25 967.00 €
Report de l'exercice 2020 :	104 859.81 €
Résultat d'investissement 2021 :	130 826.81 €

Le compte administratif 2021 dégage un résultat de clôture positif à hauteur de 130 826.81 €, y compris le report de l'année précédente.

→ Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2021.

Point 3 de l'ordre du jour : Affectation des résultats

Madame la vice-présidente rappelle que le Comité syndical doit constater les résultats et décider de leur affectation. Pour rappel, le compte administratif 2021 fait apparaître :

- à la section d'investissement un excédent de : 130 826.81 €
- à la section de fonctionnement un excédent de : 607 143.88 €
- un résultat de clôture d'un montant de 737 970.69 €

→ Le Comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation des résultats précisé comme suit :

- en section d'investissement, 130 826.81 € en excédent d'investissement reporté (compte 001).
- en section de fonctionnement, 607 143.88 € en excédent de fonctionnement reporté (compte 002).

Point 4 de l'ordre du jour : Budget primitif 2022

Le projet de Budget Primitif 2022 qui a été soumis au vote du Comité syndical est présenté avec la reprise des résultats sur l'exercice 2022.

En fonctionnement, le montant des dépenses et recettes proposées s'élève à 1 933 796.88 €.

Les dépenses réelles sont principalement constituées de la contrainte de service public versée à la SAEML « Cité des Insectes » pour l'exploitation (890 450 €) et des charges à caractère général (268 450 €) recoupant notamment les taxes foncières, l'entretien des bâtiments et honoraires divers (droit d'utilisation du nom, ...).

En opération d'ordre, nous comptabilisons 334 770 € d'inscriptions budgétaires et 400 000 € d'un virement à la section d'investissement.

Les recettes réelles sont apportées, tout d'abord par la subvention du Département (620 000 €), et ensuite par la redevance d'affermage (395 450 €). Le Syndicat Mixte va percevoir cette année une redevance de 2 400 € pour l'espace Jean-Henri FABRE (1 200 € pour l'année 2022 et une régularisation sur l'exercice 2021). À ces recettes s'ajoute l'excédent reporté de fonctionnement de 2021 (607 143.88 €).

En opération d'ordre, nous inscrivons 308 803 € pour subvention transférée au compte de résultat.

En investissement, le montant des dépenses et recettes proposées s'élève à 945 596.81 €.

Il est inscrit une somme de 560 000 € pour des travaux de conservation du bâtiment afin de commencer à opérer les travaux préconisés par l'audit patrimonial. Cette enveloppe couvre les honoraires pour une maîtrise d'œuvre et le coût pour des travaux d'étanchéité et électrique.

En opération d'ordre, nous comptabilisons 308 803 € d'amortissement des subventions d'investissement.

En recette, s'ajoute l'excédent reporté d'investissement de 2021 (130 826.81 €).

Il est inscrit un montant de 40 000 € de droit à déduction de la TVA sur les investissements réalisés et financés par le Syndicat Mixte.

En opération d'ordre, nous comptabilisons 334 770 € d'amortissement des immobilisations et 400 000 € d'un virement de la section de fonctionnement.

→ Le Comité syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2022.

Aucune question diverse n'étant soulevée, la 1^{ère} vice-présidente lève la séance à 10H00.